

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7258305901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://reussir-agri72.fr/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7258305901>

Cette annonce a été mise en ligne le **23 juin 2021** sur **Agri 72 Web**
Pour le département : **72 - SARTHE**

AVIS DE CONSTITUTION

KFE

Société par actions simplifiée

au capital social de 10 000 €

Siège social : 2, La Croix Saint Jean 72 440 TRESSON

En cours d'immatriculation au RCS LE MANS

Suivant acte sous seing privé en date du 11/06/2021, il a été constitué sous la dénomination KFE une société par actions simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 2, La Croix Saint Jean 72 440 TRESSON

Objet social :

La société a pour objet :

La prise de participations, directe ou indirecte, par constitution, apport d'actif, souscription ou encore par achat de titres ou droits sociaux dans toutes sociétés à objet civil ou commercial,

La participation de la société par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet, par voie de création, de souscription ou d'achat de titres, de fusion, d'acquisitions, location, de prise en location-gérance de tous fonds ou établissements, la prise, l'acquisition ou l'exploitation ou la cession de toutes licences ou brevets concernant ces activités,

Durée : 99 années

Apports en numéraire des associés dont le montant s'élève à DIX MILLE (10 000) EUROS intégralement souscrits et libérés.

Capital social :

Le capital social de la société a été fixé à la somme de dix mille euros (10 000 €).

Modalités d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote :

Sauf stipulations spécifiques contraires et expresses des présents statuts :

les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés ;

le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, étant précisé que chaque action donne droit à une voix au moins.

Par exception à ces dispositions, les décisions collectives énumérées ci-après doivent être adoptées à l'unanimité des associés disposant du droit de vote :

décisions soumises à l'unanimité des associés par les dispositions légales ;

- décisions ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés

Agrément :

Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.

Président de la société : Madame ALLEGRE Karine née RICHEFEU, demeurant 2, La Croix Saint Jean 72 440 TRESSON

Directeur Général : Monsieur ALLEGRE François, demeurant 2, La Croix Saint Jean 72 440 TRESSON

La société sera immatriculée au RCS LE MANS.

Pour avis et mention.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Olivier COLIN
Directeur de Médialex

